



RELATIONS ENTRE BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET INIST-CNRS – CONSTATS ET PERSPECTIVES

Joachim Schöpfel

► **To cite this version:**

Joachim Schöpfel. RELATIONS ENTRE BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET INIST-CNRS – CONSTATS ET PERSPECTIVES. Oct 2004, 2004. <sic_00001331>

HAL Id: sic_00001331

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001331

Submitted on 7 Feb 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RELATIONS ENTRE BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET INIST-CNRS – CONSTATS ET PERSPECTIVES

Joachim Schöpfel (INIST-CNRS)

Journée d'étude sur le PEB et la fourniture de documents organisée par l'AURA et l'ADBU à Montpellier, le 21 octobre 2004.

Résumé : depuis plusieurs années, l'activité du prêt entre bibliothèques et de la fourniture de documents est en baisse, et ce pour plusieurs raisons. La communication donne un aperçu de la situation et de l'évolution de cette activité en France et décrit quelques aspects de la relation entre les acteurs publics, les bibliothèques universitaires et l'INIST-CNRS. Une présentation PowerPoint illustre les propos.

INTRODUCTION

Lors de la journée d'étude 2004 de l'Association du Réseau des Etablissements Utilisateurs de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES), l'INIST-CNRS a été invité à donner son point de vue sur ses relations avec les bibliothèques universitaires (BU) en matière de fourniture des documents, et ce sous forme d'une synthèse succincte. L'analyse a été développée en huit thèses :

1. Depuis plusieurs années, l'activité est en baisse.
2. Cette baisse a plusieurs raisons.
3. L'activité est déterminée par différents facteurs.
4. L'environnement légal est un facteur clé.
5. Le besoin ne disparaîtra pas mais changera d'aspect.

6. La demande est prise en charge par plusieurs types d'acteurs.
7. Parmi les acteurs publics, on peut distinguer une vingtaine d'organismes « fournisseurs ».
8. La situation est favorable pour renforcer les liens entre les BU et l'INIST-CNRS.

L'analyse situe les relations entre les BU et l'INIST-CNRS dans l'évolution du PEB et de la fourniture de documents et indique quelques pistes pour développer l'activité et la coopération entre ces organismes. Il s'agit d'un document de travail, fruit de discussions avec des collègues de l'INIST-CNRS, des BU et d'autres fournisseurs d'information scientifique et technique (IST), destiné à alimenter d'autres réflexions, à soutenir et favoriser certaines actions.

Cette version rédigée a été étoffée par quelques chiffres et références complémentaires. La présentation PowerPoint utilisée lors de la journée d'étude est jointe à titre d'illustration des propos. Je remercie en particulier Jérôme Kalfon, directeur du SCD Paris-5, Chérifa Boukacem, RTP-DOC, Magalie Collin, responsable du service fourniture de documents à l'INIST-CNRS, et Jacqueline Gillet, responsable du service recours, pour leurs conseils et critiques.

(1) DEPUIS PLUSIEURS ANNEES, L'ACTIVITE EST EN BAISSSE

L'activité du prêt entre bibliothèques et de la fourniture de documents en France baisse depuis plusieurs années. Il ne s'agit pas d'un phénomène spécifiquement français mais d'une évolution que l'on peut observer aussi dans d'autres pays et auprès d'autres acteurs et fournisseurs d'information scientifique et technique.

A titre d'exemple, citons l'enquête de Goodier et Dean (2004) qui chiffre la baisse du PEB au Royaume-Uni de 1998 à 2003 à 40-50%, cette baisse variant d'une bibliothèque à l'autre entre 12% et 62%.

L'activité de fourniture de documents de l'INIST-CNRS a connu une croissance continue depuis 1970 jusqu'en 2000 pour ensuite baisser d'environ 10% par an :

Nombre de commandes FDP 1970-2003 (en 1000)

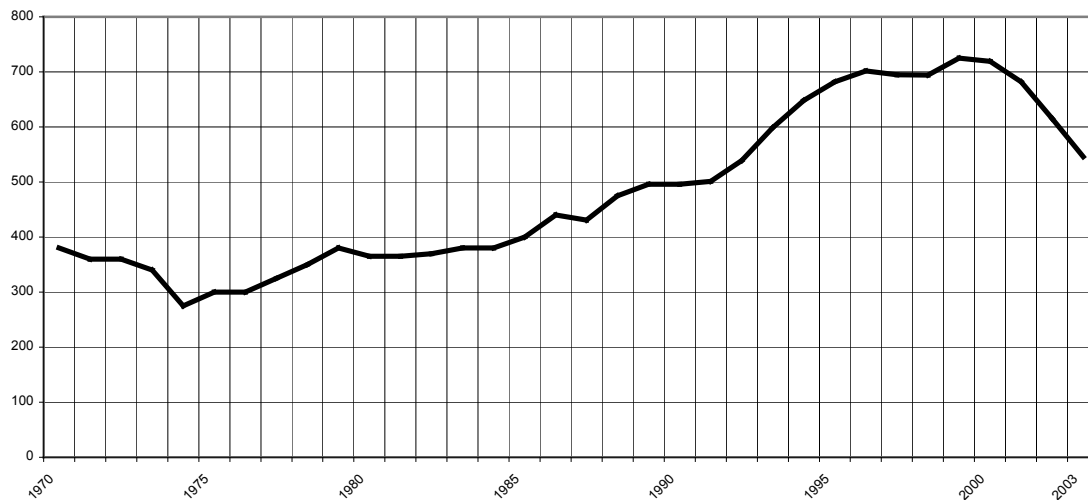


Figure 1 : Evolution de la fourniture de documents de l'INIST-CNRS (1970-2003, cf. Schöpfel 2003)

La baisse du PEB en France entre 1998 et 2003 est d'environ 33%, passant de 639 000 à 427 000 demandes reçues. On peut observer une évolution comparable chez d'autres fournisseurs comme le leader mondial, la British Library, ou le réseau IMPALA en Belgique :

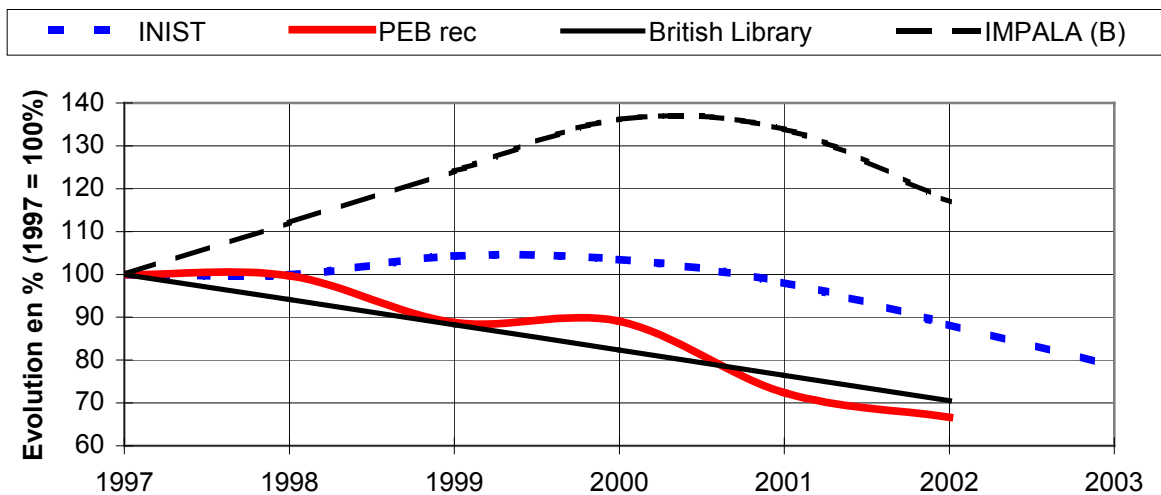


Figure 2 : Evolution de l'activité du PEB (demandes reçues) et de la fourniture de documents de trois organismes de 1997 à 2003 (1997=100)

Néanmoins, même si cette évolution semble être un phénomène général, il faut noter quelques exceptions dans d'autres pays :

- au Canada par exemple où la fourniture de documents du CISTI se développe de nouveau après une baisse suite aux événements du 11 septembre 2001,
- en Allemagne où l'activité du réseau universitaire SUBITO a connu une évolution rapide jusqu'en 2003.

On peut constater aussi que la baisse semble plus prononcée dans le domaine biomédical que dans celui des SHS ou en gestion et sciences économiques (Kidd 2003, Boukacem 2002 et 2003).

Ajoutons finalement que l'observation et l'analyse de cette évolution sont difficiles car les chiffres sont parfois parcellaires ou peu fiables, et certains organismes sont devenus avariés de rendre leurs statistiques publiques, comme la British Library ou SUBITO depuis 2003, année des premières attaques juridiques des éditeurs contre le réseau allemand.

(2) CETTE BAISSSE A PLUSIEURS RAISONS

Quand on essaie de comprendre les raisons de cette évolution, on constate très vite qu'il n'y a pas une seule raison mais plusieurs, et que ces raisons sont connues. Il s'agit surtout de la combinaison de trois facteurs :

Les « big deals » : l'accès aux collections électroniques des grands éditeurs STM (Elsevier, Springer, Blackwell, Wiley etc.) rendu possible via les accords (licences) conclus par les consortia universitaires (ex. : COUPERIN en France, NESLi au Royaume-Uni), organismes de recherche (ex. : CNRS, INSERM, INRA) ou les grandes entreprises ayant une activité de recherche et développement (R&D) a eu un impact direct et chiffrable sur les besoins documentaires des enseignants, chercheurs, étudiants, ingénieurs etc. A notre connaissance, il n'y a pas eu à ce jour une analyse approfondie sur cette corrélation en France, hormis quelques études internes et non-publiées de l'INIST-CNRS qui situent cet impact à environ 10% par an.

La situation économique : l'activité R&D et les besoins documentaires des grandes entreprises sont liés à leur santé financière ; en situation de stagnation économique, la demande de documents stagne ou baisse également. De l'autre côté, les contraintes et restrictions budgétaires des organismes publics – campus universitaires, écoles, laboratoires de recherche – limitent les dépenses pour la documentation, un facteur qui ne se reflète pas uniquement dans les politiques d'acquisition de monographies et revues mais aussi au niveau des dépenses pour le PEB et la fourniture de documents.

Le développement de l'open access : face aux restrictions budgétaires et à l'inflation excessive des prix de l'IST, les communautés scientifiques ont commencé à réagir et à développer un modèle économique alternatif pour leurs publications (cf. Grüttemeier et Mahon 2003). Citons par exemple les archives ouvertes du CCSD-CNRS à Lyon ou les revues de l'éditeur BiomedCentral accessibles en France sur un serveur de l'INIST-CNRS. Même si pour l'instant leur impact sur le PEB et la fourniture de documents paraît limité, l'accès libre à l'IST et la communication scientifique directe pourraient à terme remplacer une part des demandes de prêt ou de fourniture de documents.

D'autres facteurs sont de nature plus temporaire ou locale. Par exemple, les événements du 11 septembre 2001 et leurs conséquences économiques ont baissé temporairement le nombre de demandes reçues par le CISTI dont la clientèle se trouve en partie aux Etats-Unis. Un autre exemple est l'incidence de la transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur de 2001 sur les législations nationales en matière de propriété intellectuelle et de droit de copie qui jusqu'à présent ont eu une tendance à rendre plus difficile et plus cher l'accès à l'information, notamment pour la R&D industrielle.

(3) L'ACTIVITE EST DETERMINEE PAR DIFFERENTS FACTEURS

Une façon d'aborder l'activité de la fourniture de documents est l'analyse économique du marché de l'information, c'est-à-dire une étude de la demande et de l'offre. Quels facteurs déterminent la demande d'information scientifique et technique ? Quels facteurs influencent l'offre, la mise à disposition de l'information par le prêt ou la fourniture de documents ?

Nous nous limiterons ici à quelques remarques concernant le secteur public, sans tenir compte de la demande industrielle ou privée (R&D, intermédiaires, particuliers etc.) ni des services de fourniture commerciaux (ex. Infotrieve).

Côté demande, on peut distinguer au moins quatre facteurs ayant une influence majeure sur la demande de prêt ou de fourniture de documents :

1. L'inégalité des collections et fonds documentaires des bibliothèques et centres de documentation des campus universitaires et laboratoires de recherche.
2. L'inégalité des moyens financiers pour l'acquisition documentaire, notamment en période de restriction budgétaire et de développement de « pôles d'excellence ».
3. Les différences d'accès aux ressources documentaires en ligne (revues, bases de données, archives etc.).

4. L'importance, les domaines et structures de l'activité scientifique de l'organisme et, lié à cela, le nombre de chercheurs, enseignants et étudiants.
5. L'insuffisance et l'inégalité de la formation des publics aux outils et aux possibilités de recherche d'information.

L'accès aux ressources en ligne ne changera pas fondamentalement cette inégalité structurelle – il serait irréaliste voire démagogique d'imaginer une situation où tout utilisateur final, qu'il travaille à Nancy, Paris, Perpignan ou Troyes, aurait accès aux mêmes ressources et surtout à tout document dont il a besoin pour ses études, recherches et enseignements.

Côté offre, d'autres facteurs entrent en considération pour déterminer si tel ou tel organisme devient un acteur majeur pour le PEB ou la fourniture de documents :

1. La richesse du fonds documentaire (spécialisation et/ou exhaustivité dans certains domaines, richesse et ancienneté des collections, politique d'acquisition, représentativité du fonds).
2. Les missions de l'organisme (dépôt, conservation, diffusion, rôle local ou national).
3. La qualité du service (vitesse, fiabilité, modes de commandes, de livraison et de facturation etc. ; cf. Jackson 2004b).
4. Le coût du service (transparence de la tarification, niveau des prix et redevances).
5. La légalité de l'activité (contrat avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie/CFC, licences avec les éditeurs).
6. Les services complémentaires (identification et localisation complémentaire, recherche et veille documentaire).
7. La visibilité du service.

L'évolution du réseau allemand SUBITO est à ce titre exemplaire pour l'interaction de ces facteurs : d'abord un développement exceptionnel grâce à une offre documentaire très étendue, une bonne qualité et fiabilité de service et surtout des prix défiant toute concurrence ; puis à partir de 2003 une mise en question abrupte à cause d'une légalité incertaine de toute l'activité.

(4) L'ENVIRONNEMENT LEGAL EST UN FACTEUR CLE

Les services du PEB et de la fourniture de documents n'agissent pas dans un « no man's land » légal mais sont liés à l'environnement légal et juridique français et européen. D'une part, la transposition de la directive européenne de 2001 en droit français, sans

mettre fondamentalement en cause la législation française antérieure, renforcera le droit d'auteur. D'autre part, l'organisme français mandaté pour la gestion collective des droits de copies, le CFC, a annoncé un renforcement du contrôle de la copie papier, en se déclarant en même temps incompétent pour toute diffusion sous forme numérique.

L'impact futur sur le PEB reste à chiffrer. Ce qui est certain, c'est qu'il faudra négocier les droits de prêt et de fourniture de documents électroniques directement avec les éditeurs (ayants-droits) ce qui sortira cette activité du cadre public et la situera dans un environnement de droit privé (contrat organisme-éditeur).

Une question particulière concerne les transactions transfrontalières (ex. : achat de documents auprès de SUBITO ou de la British Library) et la perception des redevances : où et à qui payer, selon la réglementation en vigueur au pays demandeur ou au pays fournisseur ? Cette question relevant du droit privé international a un impact direct et sensible au niveau des tarifs...

Une autre question pas moins importante concerne le type d'utilisateur ou de client à qui le document est fourni : s'agit-il d'une autre bibliothèque du secteur public, d'un chercheur d'un organisme public, d'un centre de documentation d'un groupe industriel, d'un particulier etc. ? Même si au niveau du PEB cette 2^e question est peu abordée et plutôt opaque, elle est au centre des stratégies commerciales des grands éditeurs STM qui exigent une distinction claire entre le PEB (« library service » uniquement réservé aux bibliothèques publiques de prêt) et la vente à des « for-profit organisations » ou « corporate customers » (= clients industriels ou commerciaux).

La question n'est que d'apparence de nature juridique. En réalité, le problème de fond mélange la propriété intellectuelle au coût de l'information : à quel niveau un éditeur chiffre-t-il le prix d'un article dans telle ou telle revue (médecine, chimie, SHS...), pour tel ou tel utilisateur final ? Quel prix tel ou tel utilisateur final (BU, enseignant-chercheur, centre de documentation R&D etc.) est-il prêt à payer pour cet article ? Le marché de l'information est déterminé par cette « négociation » entre la protection du droit d'auteur imposée par la loi, la « compensation équitable » des producteurs et la « sécurisation » des chiffres d'affaires des éditeurs scientifiques.

(5) LE BESOIN NE DISPARAITRA PAS MAIS CHANGERA D'ASPECT

Est-ce qu'avec l'accès aux collections électroniques des grands éditeurs STM (ex. l'accord que COUPERIN, le CNRS, l'INSERM et l'INRA sont en train de négocier avec Elsevier pour la « Freedom Collection »), le PEB et surtout la fourniture de documents

vont disparaître ? Autant la relation entre les « big deals » et la demande de prêt et de fourniture est bien réelle, autant le pronostic d'une disparition de ce besoin paraît hâtif et en décalage avec la réalité (cf. l'étude de l'Association of Research Libraries, Jackson 2004a).

Les premiers contrats de ce type ont été signés en France il y a quatre ans sans faire disparaître ni le PEB ni la fourniture de documents. Ce constat n'a rien d'étonnant, comparé à la situation dans d'autres pays où ces « big deals » existent depuis bien plus longtemps et où prêt et fourniture ont également baissé pour se stabiliser à un niveau significatif (cf. Kidd 2003 pour le Royaume-Uni).

Ce que l'on peut constater par contre, est une érosion relative du prêt en faveur de la fourniture de documents, avec une demande croissante pour la fourniture électronique.

Une autre interrogation porte sur les transactions en dehors du PEB et des utilisateurs concernés par les contrats avec les éditeurs, notamment les entreprises, particuliers et utilisateurs dans d'autres pays. Quant aux entreprises et à certains organismes publics, la demande de prêt ou de fourniture de documents est aussi liée à un besoin de discrétion – ils s'adressent de préférence à un intermédiaire neutre et/ou public qui peut leur garantir la confidentialité de la nature du document demandé afin de protéger au mieux le domaine spécifique de recherche et éviter l'éventualité d'un espionnage industriel.

Un dernier aspect qui joue en faveur d'un avenir pour la demande de prêt et la fourniture de documents est l'externalisation de la fonction documentaire imposée par des considérations économiques : la recherche documentaire, l'identification et la localisation de documents sont « sous-traitées » à d'autres services (SCD, INIST-CNRS etc.) pour réduire coûts et personnels. Ceci est valable aussi bien pour des entreprises que pour certains organismes de recherche publics ou campus universitaires.

(6) LA DEMANDE EST PRISE EN CHARGE PAR PLUSIEURS TYPES D'ACTEURS

Nous pouvons distinguer quatre types d'acteurs sur le marché français du prêt et de la fourniture de documents :

1. Bibliothèques universitaires (PEB).
2. INIST-CNRS (PEB ; fourniture de documents).
3. Organismes publics situés à l'étranger (British Library, CISTI, ETH Zürich, SUBITO etc.).
4. Organismes commerciaux (Infotrieve etc.).

Depuis peu, les grands éditeurs STM ont découvert ce marché et déclarent la fourniture de documents (= vente d'articles en ligne et à l'unité, « pay-per-view ») comme faisant partie de leur « métier-cœur » (cf. procès Elsevier/STM contre SUBITO). Il faudra donc les compter comme 5^e catégorie d'acteurs.

Nous disposons de peu d'éléments pour évaluer l'importance de cette activité sur le marché français. A part la sous-direction des bibliothèques et de la documentation (SDBD) du Ministère de l'Education Nationale (application statistique interactive des bibliothèques universitaires, ASIBU) et l'INIST-CNRS, aucun autre organisme ne publie (plus) de chiffres précis sur le volume de son activité. Néanmoins, il semble jusqu'à présent que hormis la British Library, les autres organismes importants (notamment SUBITO et Infotrieve) n'ont pas vraiment réussi à pénétrer le marché de la fourniture de documents en France et que la vente en ligne des grands éditeurs ne décolle pas non plus.

A partir de ces informations, essayons quand-même une estimation prudente et conservatrice de la fourniture de documents en France :

Année	Activité globale	Dont INIST	Hors PEB/INIST
2000	1350000-1450000	48-52%	7-15%
2002	1100000-1200000	50-55%	8-18%
2004	900000-1000000	50-55%	11-20%

Figure 3 : Estimation de l'activité du prêt et de la fourniture en France (2000-2004)

Même si ces chiffres restent à valider (surtout pour le volume de l'activité des acteurs étrangers), on peut observer que l'activité globale (prêt et fourniture) subit une érosion constante, que l'importance de l'INIST-CNRS reste relativement stable autour de 50% du marché, et que la part relative des organismes étrangers (publics et privés) augmente.

Pour la plupart, ces acteurs ont des objectifs, missions, politiques tarifaires et commerciales différents. De même, leurs services n'offrent pas les mêmes conditions et niveaux de qualité. Néanmoins, sans vouloir comparer dans le détail l'ensemble de l'offre de service, posons la question de fond : quel est, sera, doit être le rôle des organismes publics français qui a priori prennent en charge entre 80 et 90% des demandes du marché français ?

Après les événements du 11 septembre 2001, l'INIST-CNRS a constaté des problèmes temporaires d'acquisition de certains types de documents auprès d'organismes américains publics pour ses clients français. D'après nos informations, d'autres organismes non-français n'ont pas eu ce genre de difficultés. Un argument s'il en faut pour préserver au

moins une indépendance nationale relative pour l'acquisition et diffusion de l'information scientifique et technique ? Où définir les limites de la « mission publique » ? Faut-il laisser faire les « forces du marché » dans un secteur d'activité dont on sait parfaitement les aberrations économiques et commerciales dû au quasi-monopole de certains éditeurs STM et organismes privés ?

Jusqu'ici, nous n'avons pas fait de distinction entre les utilisateurs publics et les clients privés. Les statistiques de la SDBD (ASIBU) ne donnent aucun indicateur sur ce point. A partir des chiffres de l'INIST-CNRS et d'autres données, on peut estimer la part des demandes issues de la R&D industrielle et d'autres clients privés à au moins 40-50%.

Or, faut-il séparer ces deux secteurs du marché, organiser la prise en charge des besoins d'utilisateurs publics par le service public et laisser faire « le marché » pour les autres ? Autrement dit, faut-il pour des raisons budgétaires limiter l'action des organismes publics (SCD/BU, INIST-CNRS etc.) aux seuls utilisateurs publics (universités, laboratoires du CNRS etc.) ? Quid de l'intérêt national d'un soutien public de la R&D industrielle et du transfert des connaissances et technologies ? Quid d'une subvention même indirecte des coûts d'accès à l'information pour l'ensemble de la recherche française, qu'elle soit publique ou non ?

(7) PARMIS LES ACTEURS PUBLICS, ON PEUT DISTINGUER UNE VINGTAINE D'ORGANISMES « FOURNISSEURS »

Les participants du PEB n'ont pas le même statut, il y a des bibliothèques de premier et de dernier recours, des bibliothèques de références, des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) etc. qui de par leurs missions et activités ne fonctionnent pas de la même manière.

Même si l'on regarde uniquement l'activité réelle, ces différences sont flagrantes. Il y a un groupe de « bibliothèques-fournisseurs » caractérisées par un fort ratio entre demandes reçues et émises (rapport entre demandes reçues et émises supérieur à 10/1, ex. BIUM) et/ou par un important volume d'activité de prêt et de fourniture (>10000 demandes reçues/an, ex. Lyon-1 et Nancy-1). Ce groupe semble relativement stable dans le temps. A partir des statistiques de la SDBD (ASIBU), on peut facilement identifier une vingtaine de bibliothèques universitaires ou de grands organismes qui totalisent presque 45% de toutes les demandes reçues :

Bibliothèques	Ddes émises	Ddes reçues	Ratio
BIU MEDECINE	519	67792	130,62
LYON 1	9898	27839	2,81
NANCY 1	6952	13861	1,99
GRENOBLE 1 - INPG	4021	11065	2,75
SORBONNE	1026	10603	10,33
STRASBOURG BNU	4653	10143	2,18
BIU PHARMACIE	308	8029	26,07
BIU JUSSIEU	433	7946	18,35
STE GENEVIEVE	105	5612	53,45
PARIS 9	457	5523	12,09
CUJAS	358	4091	11,43
PARIS 10	361	3638	10,08
BAA	274	3557	12,98
FNSP	131	2244	17,13
BIU LANGUES ORIENTALES	204	2035	9,98
BDIC	8	1850	231,25
MUSEE DE L'HOMME	50	1818	36,36

Figure 4 : Activité du prêt et de la fourniture de 17 « fournisseurs » du PEB (2002, source ASIBU)

On ne s'attardera pas à expliquer cette situation qui par ailleurs est assez comparable à d'autres pays (Royaume-Uni, Allemagne). On soulignera par contre trois aspects :

1. Le ratio moyen de 6,31 entre demandes reçues et émises de ces bibliothèques correspond à peu près à l'activité de fourniture de l'INIST-CNRS.
2. L'INIST-CNRS, qui ne figure pas dans ces statistiques, était en 2002 2^e « fournisseur » du PEB, après la BIUM.
3. En additionnant l'activité de ces fournisseurs et de l'INIST-CNRS, on obtient un volume d'environ de 700 000 documents fournis en 2002 correspondant à environ 60-70% du marché français.

On peut supposer que le fait et l'expérience d'être fournisseur et d'assurer une activité importante de prêt et de fourniture a un impact certain sur le fonctionnement et sur le souci d'efficacité et de qualité du service. Ces caractéristiques communes, s'il y en a, pourraient être une base d'échange et de partenariat, partant du principe que l'utilisateur cherchera toujours ses documents là où il s'attend à trouver les meilleures conditions (cf. Jackson 2004b).

(8) LA SITUATION EST FAVORABLE POUR RENFORCER LES LIENS ENTRE LES BU ET L'INIST-CNRS

Malgré toutes les différences de statut et de tutelle, de missions et objectifs, de fonctionnement, de ressources et de « clientèle », la situation semble aujourd'hui favorable pour un rapprochement entre les acteurs de l'enseignement supérieur et l'INIST-CNRS. Il y a plusieurs raisons pour cela ; citons dans le désordre et sans rentrer dans les détails :

- Le projet d'établissement du CNRS (« projet Mégie-Larroutourou »).
- Le rapprochement entre le consortium universitaire COUPERIN et les EPST (dont le CNRS, l'INSERM et l'INRA) lors de négociations nationales avec Elsevier 2004-2005.
- L'adhésion de l'INIST-CNRS au SUDOC en 2005.
- Le renforcement de partenariat entre l'INIST-CNRS et certains acteurs majeurs du PEB (dont la BIUM).
- Le projet d'évolution de l'INIST-CNRS (audit 2003-2004) et la mise en place d'un réseau de communication scientifique au sein du CNRS en 2005.
- Les réflexions au sein du groupe d'utilisateurs du PEB (AURA).

A ceci il faut sans doute ajouter la pression commerciale et juridique de la part des grands éditeurs STM.

Indiquons donc plusieurs options pour ce renforcement des liens entre les bibliothèques de l'enseignement supérieur et l'INIST-CNRS :

1. Mise en place d'un observatoire de l'activité du prêt et de la fourniture dont l'objectif serait d'analyser et de suivre l'évolution du marché par l'étude des besoins (volumétrie, types de documents, domaines scientifiques, éditeurs etc.), de la typologie des utilisateurs et clients, des chiffres d'affaires générées, de l'offre (acteurs, organismes) etc.
2. Organisation d'échanges réguliers sur l'évolution des services qui porteraient sur l'évolution des technologies et de l'organisation, les indicateurs de qualité, les tarifs et coûts de production, le cadre légal.
3. Exploration de la complémentarité des ressources, en particulier aussi par rapport aux ressources en ligne et aux archives numériques.
4. Développement d'interfaces et/ou services communs, par exemple par domaines et/ou communautés.

5. Etude de l'opportunité technique, économique et stratégique d'un service commun de fourniture, suivant l'exemple du réseau allemand SUBITO adapté à l'environnement français.

La journée d'étude AURA/ADBU sur le PEB et la fourniture de documents pourrait être le début à un tel rapprochement entre les BU et l'INIST-CNRS. L'avenir dira si telle ou telle option est réaliste, souhaitable, nécessaire. Elle dira aussi s'il y a une réponse spécifiquement française à l'évolution du marché de l'information scientifique et technique.

REFERENCES

Boukacem, C.: "Stratégie de l'offre de services d'accès à l'information scientifique et technique dans les bibliothèques universitaires françaises: le cas des sections STM". 6 septembre 2002. http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000232.html

Boukacem, C.: "Evolution des services d'accès à l'information scientifique et technique dans les Bibliothèques Universitaires: le cas des sections Droit, Sciences Economiques et Gestion". 3 février 2003. http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000368.html

Goodier, R. & Dean, E.: "Changing patterns in interlibrary loan and document supply". *Interlending & Document Supply* 2004, 32, 4, 206-214.

Grüttemeier, H. & Mahon, B. (éd.): "Open access to scientific and technical information – state of the art and future trends". Paris, 23-24 January 2003. Amsterdam: IOS Press 2003.

Jackson, M. : "Will electronic journals eliminate the need for ILL?" *Interlending & Document Supply* 2004, 32, 3, 192-193. (a)

Jackson, M. : "Selecting the "best" document delivery supplier". *Interlending & Document Supply* 2004, 32, 4, 242-243. (b)

Kidd, T.: "Does electronic journal access affect document delivery requests?" *Interlending & Document Supply* 2003, 31, 4, 264-269.

Schöpfel, J.: "INIST-CNRS in France: 'a model of efficiency'". *Interlending & Document Supply* 2003, 31, 2, 94-103.

Schöpfel, J.: "Transitions – news on the access to digital information in France". *Interlending & Document Supply* 2004, 32, 1, 47-49.